

**CONCEPT DE
PROTECTION
CONTRE
LE COVID-19
ASSEMBLÉE DES
DÉLÉGUÉ·E·S
JS SUISSE
14 NOVEMBRE 2021**

CERTIFICAT COVID OBLIGATOIRE

L'accès à l'Assemblée des délégué·e·s n'est possible que sur présentation d'un certificat COVID valide. Le certificat est contrôlé à l'entrée de la salle, ainsi qu'un document d'identité.

MASQUE OBLIGATOIRE

Le port du masque reste obligatoire à l'intérieur car il ne sera pas possible de respecter les distances interpersonnelles de 1,5 mètre. Il est toutefois possible de l'enlever brièvement pour manger et boire.

DONNÉES DE CONTACT

Toutes les personnes présentes doivent être inscrites (avec nom, prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail). Les données de contact récoltées sont conservées auprès de la JS Suisse.

ÉTAT DE SANTÉ

La JS Suisse prie toutes les personnes qui sont malades ou ne sentent pas bien de rester à la maison.

RÈGLES D'HYGIÈNE

Des stations de désinfection sont mises en place à différents endroits de la salle. Toutes les personnes présentes sont tenues de se désinfecter ou laver les mains régulièrement.

La salle est aérée fréquemment.